

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS (YONNE)
ARRETE COMMUNAUTAIRE
N°26_AT_0452
VILLE D'AUXERRE

Portant réglementation de la circulation

RUE BOURNEIL (N151), RUE D'ECKMUHL (N151), BOULEVARD DAVOUT (N151), BOULEVARD VAULABELLE (N151) et QUAI DE LA REPUBLIQUE (N151)

M. le Président de la Communauté de l'auxerrois,
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des collectivités territoriales ;
Vu la Loi n°83-8 du 07 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état ;
Vu la loi du 27 janvier 2014, de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5210-1 et suivants, L. 5214-16 et L. 5214-16 ;
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;
Vu le Code de la voirie routière ;
Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1 ;
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8ème partie, signalisation de temporaire ;
Vu l'avis favorable de la DIRCE en date du 22/04/2026 ;
Vu l'avis réputé favorable de l'UTR en date du 27/04/2026 ;
Vu l'avis favorable du Maire Mathieu DEBAIN en date du 16/04/2026 ;
Vu la demande en date du 08/04/2026 émise par la DIR Centre-Est - CEI d'Auxerre représentée par Nathalie LARCHER aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation de la circulation ;
Considérant que les travaux d'extension du réseau de chaleur urbain par l'entreprise Coriance et les travaux d'enrobé de la DIRCE par l'entreprise Eurovia rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 27/04/2026 au 19/06/2026 RUE BOURNEIL (N151), RUE D'ECKMUHL (N151), BOULEVARD DAVOUT (N151), BOULEVARD VAULABELLE (N151) et QUAI DE LA REPUBLIQUE (N151) ; ;

ARRÊTE

Article 1 :

Dans le cadre des travaux d'extension du réseau de chaleur urbain par l'entreprise Coriance et des travaux d'enrobé de la DIRCE par l'entreprise Eurovia, il est nécessaire de fermer à la circulation les rues suivantes:

- RUE BOURNEIL (N151), de l'AVENUE PIERRE LAROUSSE jusqu'à la RUE ARISTIDE BRIAND
- RUE D'ECKMUHL (N151), de la RUE ARISTIDE BRIAND jusqu'au BOULEVARD DAVOUT (N151)
- BOULEVARD DAVOUT (N151), de la RUE D'ECKMUHL (N151) jusqu'à la RUE LOUIS RICHARD
- BOULEVARD VAULABELLE (N151), de la RUE LOUIS RICHARD jusqu'au QUAI DE LA REPUBLIQUE
- QUAI DE LA REPUBLIQUE (N151), du QUAI DU BATARDEAU jusqu'au PONT PAUL BERT (N151)

. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules des entreprises exécutant les travaux.

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS (YONNE)
ARRETE COMMUNAUTAIRE
N°26 AT 0452
VILLE D'AUXERRE

Article 2 :

Pendant les travaux de l'entreprise Coriance RUE BOURNEIL du 27 avril au 25 mai 2026, une déviation sera mise en place :

- ° Venant de la RN151 sens 1 (Clamecy→Auxerre) déviation par :
 - L'avenue Pierre Larousse ⇒ RD234
 - RD234 ⇒ RD89A avenue Charles de Gaulle
 - RD89A ⇒ giratoire du Carrefour de l'Europe ⇒ RN6 sens 1 (Paris→Province)
 - Fin de déviation

- ° Venant du Boulevard Vaualabelle RN151 sens 2 , déviation locale par :
 - Boulevard Davout (D965) ⇒ rue du 24 août (RD965) ⇒ Avenue Pierre Larousse ⇒ RN151
 - Fin de déviation

- ° Venant de la RD606 (Avallon) :
 - prendre la bretelle qui relie la RD606 à la RN6 sens 2
 - la RN6 sens 2 (Province-Paris) ⇒ la bretelle n°3 de l'échangeur carrefour de l'Europe (n°89N900615)
 - * Véhicules >3,5t (sauf desserte locale) suivre déviation RN151 par A6
 - * Véhicules ≤ 3,5t, la bretelle n°3
 - la bretelle n°3 de l'échangeur ⇒ giratoire des Chesnez ⇒ la bretelle n°8 ⇒ giratoire du Carrefour de l'Europe ⇒ RD89A avenue Charles de Gaulle ⇒ RD234 ⇒ avenue Pierre Larousse ⇒ RN151
 - Fin de déviation

- ° Venant de la RN65 (Chablis) :
 - RN6 sens 2 (Province-Paris) ⇒ échangeur du carrefour de l'Europe (n°89N900615)
 - * Véhicules >3,5t (sauf desserte locale) suivre déviation RN151 par A6
 - * Véhicules ≤ 3,5t, la bretelle n°3
 - la bretelle n°3 de l'échangeur ⇒ giratoire des Chesnez ⇒ la bretelle n°8 ⇒ giratoire du Carrefour de l'Europe ⇒ RD89A avenue Charles de Gaulle ⇒ RD234 ⇒ avenue Pierre Larousse ⇒ RN151
 - Fin de déviation

Pendant les travaux de l'entreprise Coriance sur le BOULEVARD VAUALABELLE du 25 mai au 08 juin 2026, une déviation sera mise en place :

- ° Venant de la RN151 sens 1 (Clamecy→Auxerre) déviation par :
 - L'avenue Pierre Larousse ⇒ RD234
 - RD234 ⇒ RD89A avenue Charles de Gaulle
 - RD89A ⇒ giratoire du Carrefour de l'Europe ⇒ RN6 sens 1 (Paris →Province)
 - Fin de déviation

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS (YONNE)
ARRETE COMMUNAUTAIRE
N°26_AT_0452
VILLE D'AUXERRE

- ° Venant de la RD606 (Avallon) :
 - prendre la bretelle qui relie la RD606 à la RN6 sens 2
 - la RN6 sens 2 (Province-Paris) ⇒ échangeur du carrefour de l'Europe (n°89N900615)
 - * Véhicule >3,5t (sauf desserte locale) suivre déviation RN151 par A6
 - * Véhicules ≤ 3,5t
 - la bretelle n°3 de l'échangeur ⇒ giratoire des Chesnez ⇒ la bretelle n°8 ⇒ giratoire du Carrefour de l'Europe ⇒ RD89A avenue Charles de Gaulle ⇒ RD234 ⇒ avenue Pierre Larousse ⇒ RN151
 - Fin de déviation

- ° Venant de la RN65 (Chablis) :
 - prendre la bretelle qui relie la RN65 à la RN6 sens 2 (Province-Paris)
 - RN6 sens 2 (Province-Paris) ⇒ échangeur du carrefour de l'Europe (n°89N900615)
 - * Véhicule >3,5t (sauf desserte locale) suivre déviation RN151 par A6
 - * Véhicules ≤ 3,5t
 - la bretelle n°3 de l'échangeur ⇒ giratoire des Chesnez ⇒ la bretelle n°8 ⇒ giratoire du Carrefour de l'Europe ⇒ RD89A avenue Charles de Gaulle ⇒ RD234 ⇒ avenue Pierre Larousse ⇒ RN151
 - Fin de déviation

Pendant les travaux d'enrobé de l'entreprise Eurovia du 08 au 19 juin 2026 sur la RN151, la RUE BOURNEIL, le BOULEVARD VAULABELLE et le QUAI DE LA REPUBLIQUE entre quai du Batardeau et le Pont Paul Bert seront fermés, une déviation sera mise en place :

- ° Venant de la RN151 sens 1 (Clamecy→Auxerre) déviation par :
 - L'avenue Pierre Larousse ⇒ RD234
 - RD234 ⇒ RD89A avenue Charles de Gaulle
 - RD89A ⇒ giratoire du Carrefour de l'Europe ⇒ RN6 sens 1 (Paris-Province)
 - Fin de déviation

- ° Venant de la RD606 (Avallon) :
 - prendre la bretelle qui relie la RD606 à la RN6 sens 2
 - la RN6 sens 2 (Province-Paris) ⇒ échangeur du carrefour de l'Europe (n°89N900615)
 - * Véhicule >3,5t (sauf desserte locale) suivre déviation RN151 par A6
 - * Véhicules ≤ 3,5t
 - la bretelle n°3 de l'échangeur ⇒ giratoire des Chesnez ⇒ la bretelle n°8 ⇒ giratoire du Carrefour de l'Europe ⇒ RD89A avenue Charles de Gaulle ⇒ RD234 ⇒ avenue Pierre Larousse ⇒ RN151
 - Fin de déviation

- ° Venant de la RN65 (Chablis) :
 - RN6 sens 2 (Province-Paris) ⇒ échangeur du carrefour de l'Europe (n°89N900615)
 - * Véhicule >3,5t (sauf desserte locale) suivre déviation RN151 par A6
 - * Véhicules ≤ 3,5t
 - la bretelle n°3 de l'échangeur ⇒ giratoire des Chesnez ⇒ la bretelle n°8 ⇒ giratoire du Carrefour de l'Europe ⇒ RD89A avenue Charles de Gaulle ⇒ RD234 ⇒ avenue Pierre Larousse ⇒ RN151
 - Fin de déviation

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS (YONNE)
ARRETE COMMUNAUTAIRE
N°26 AT 0452
VILLE D'AUXERRE

Article 3 :

Les transports Exceptionnels emprunteront la déviation.

Article 4 :

La DIRCE est chargée de la mise en place ainsi que de l'entretien et de la dépose de l'ensemble de la signalisation réglementaire et du balisage garantissant la sécurité de l'ensemble des circulations sur toute la zone concernée.

Article 5 :

Les dispositions prises aux articles précédents prendront effet dès la mise en place de la signalisation et cesseront dès la dépose de celle-ci.

Article 6 :

Le directeur départemental de la sécurité publique ainsi que tous agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera remise à : DIR Centre-Est - District La Charité - CEI d'Auxerre, Administration Générale, Communauté de l'Auxerrois, Mairie de Auxerre, services de Police ou de Gendarmerie.

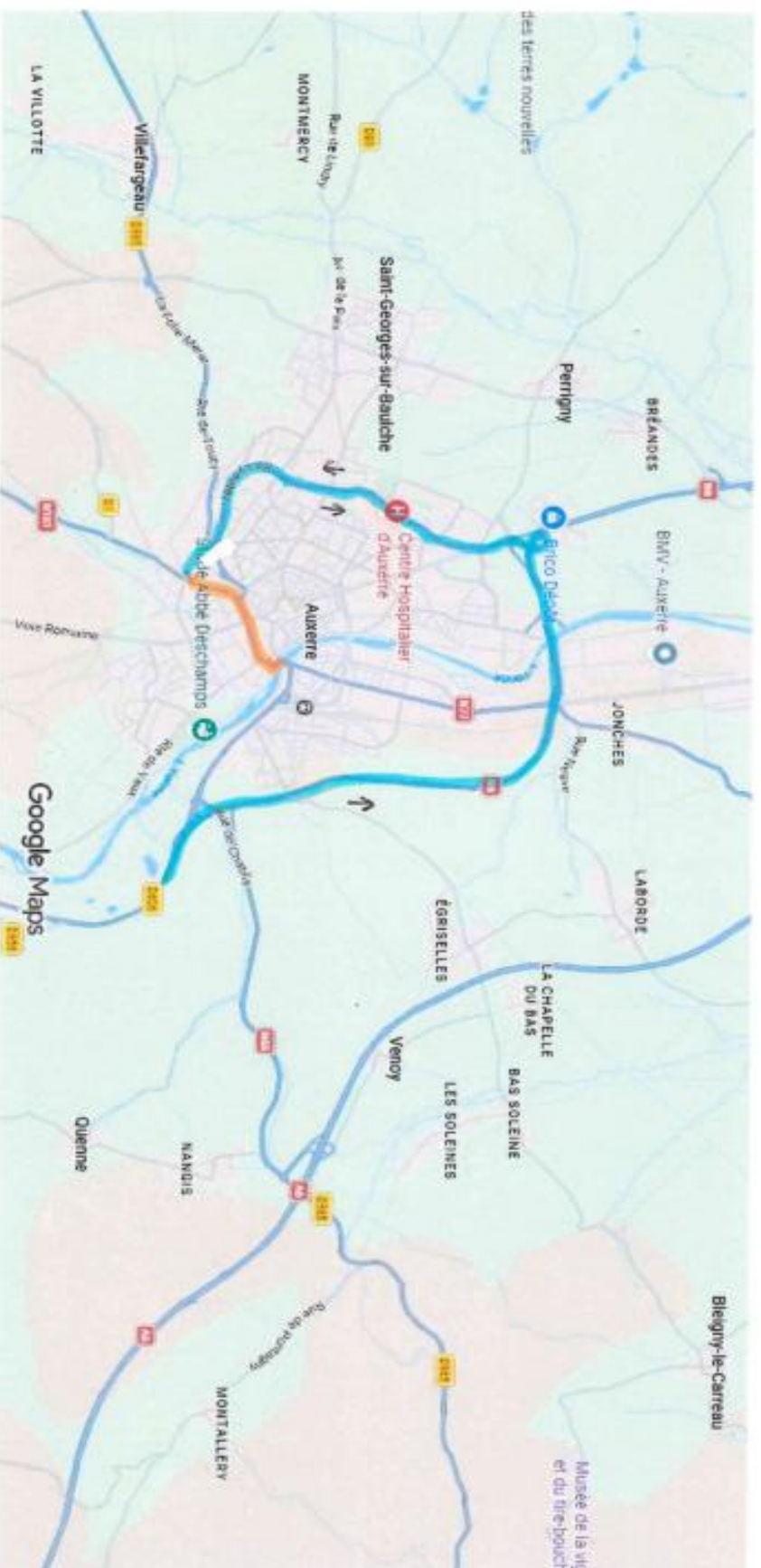
Fait à Auxerre,
M. le Président de la Communauté de
l'auxerrois



Mathieu DEBAIN



- orange line: chantier rue Bourneil
- thick orange line: déviation RN 151
- purple line: déviation locale



changer rue Bourneil et boulevard Vaublache
déviaton

plan de situation



© IGN 2023 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 3° 35' 04" E
Latitude : 47° 47' 37" N

<https://www.geoportail.gouv.fr/carte>

